

Rapport du Président

Commission Permanente du
vendredi 13 juin 2014

Service instructeur
Service Administratif de l'Assemblée

N° CP-2014-6-12-6

Service consulté

**DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT POUR SIEGER AU SEIN DE
LA COMMISSION LOCALE DE RECENSEMENT DES VOTES**

Résumé : Le présent rapport a pour objet de procéder à la désignation d'un représentant de l'Assemblée départementale pour siéger au sein de la commission locale de recensement des votes en qualité de suppléant.

Lors de sa réunion publique du jeudi 14 avril 2011, le Conseil Général a procédé à la désignation de ses membres pour siéger, à titre permanent, au sein des organismes extérieurs, commissions et groupes de travail.

C'est ainsi que l'Assemblée départementale a désigné Monsieur Lucien MULLER en qualité de membre titulaire concernant la Commission locale de recensement des votes.

En cas d'empêchement du représentant titulaire, il convient de désigner son suppléant.

A cet effet, je vous propose la candidature de Monsieur Pierre BIHL.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER